

MAIRIE d'ANTULLY

1 Place du 11 novembre 1918

71400 ANTULLY

☎ 03 85 54 71 12

mairie-antully@wanadoo.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal

01 juillet 2021

Etaient présents : LAUFERON Patrick, CARRION Pascal, BROCHOT Alain, DADA Coralie, DEVELAY Franck, DUCREUX Géraldine, FLACELIERE Murielle, GAUTHEY Agnès, GIRARD Lionel, LEBEAU Roland, MANIAS Virginie, PERRAUDIN Franck, SEGOND Bruno.

Absents/excusés : BERGER Michaël, LUC Frédérique (procuration à Géraldine DUCREUX)

Secrétaire de séance : Géraldine DUCREUX.

.....
La séance est ouverte à 20H00
.....

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21/05/2021

Approbation du PV à l'unanimité.

2) Mise en place anticipée de la nomenclature budgétaire et comptable M57 en 2022

Géraldine DUCREUX présente la nouvelle nomenclature comptable proposée pour le 01/01/2022.

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, mise à jour par la DGCL et la DGFIP. Il a été conçu pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. Ce référentiel M57 a vocation à remplacer l'actuel référentiel M14 à partir du 1^{er} janvier 2024.

L'adoption volontaire du référentiel nécessite une délibération de l'organe délibérant en 2021 pour une application au 1^{er} janvier 2022. L'adoption du référentiel M 57 est définitive et entre en vigueur au début de l'exercice budgétaire déterminé par la délibération.

La commune d'Antully a été retenue pour adopter, avant l'échéance de 2024, la nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 et autorise le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature

3) Décision modificative pour les opérations patrimoniales afin de fiabiliser l'état de l'actif

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif. Cette décision modificative est nécessaire afin de réaliser des travaux de fiabilisation de l'actif de la commune en vue de l'adoption du référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses d'investissement :

- chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 158 913€

En recettes d'investissement :

- chapitre 041 – Opérations patrimoniales : + 158 913€

Section d'investissement			
chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
chapitre 041	compte 2113	202 €	
chapitre 041	compte 2116	6 354 €	
chapitre 041	compte 2117		5 558 €
chapitre 041	compte 21312	7 579 €	
chapitre 041	compte 21312		2 099 €
chapitre 041	compte 21316	14 082 €	
chapitre 041	compte 21318	12 959 €	
chapitre 041	compte 21318		76 789 €
chapitre 041	compte 2132	48 573 €	

chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
chapitre 041	compte 2135		4 940 €
chapitre 041	compte 2138		3 373 €
chapitre 041	compte 2151	12 973 €	
chapitre 041	compte 2152	14 316 €	
chapitre 041	compte 21534		2 548 €
chapitre 041	compte 21538	5 558 €	
chapitre 041	compte 21571	17 442 €	
chapitre 041	compte 21578	18 875 €	
chapitre 041	compte 2181		12 973 €
chapitre 041	compte 2188		50 633 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget 2021 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

4) Travaux captage Fontaine du Fou

Une réunion concernant le captage de la Fontaine du fou s'est tenue le 25 mai 2021 en présence de la société SPEE, du Conseil départemental de Saône et Loire, de l'ARS, des adjoints et de Monsieur le Maire. Les objectifs étaient de faire un point sur la démarche de protection du captage et les traitements nécessaires. Lors de cette réunion, l'ARS a demandé à la commune d'installer dans les meilleurs délais un turbidimètre en continu raccordé à la télésurveillance pour analyser l'eau prélevée dans le puits avant dilution avec l'eau du SMEMAC. Le devis de VEOLIA pour un ensemble de mesure de turbidité et de pH s'élève à 6 923.54 € TTC. Ces investissements nécessiteront l'augmentation du prix de l'eau. La commission eau se réunira au cours du mois de septembre afin de proposer un nouveau tarif.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le projet technique d'installation d'un ensemble de mesure de turbidité et de pH et accepte le devis de VEOLIA d'un montant de 6 923.54 € TTC.

5) Eclairage public

Le principe est rappelé par le Maire : sécurité de la voie publique et gestion économique des différents points.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le projet d'enlèvement des lampadaires inutiles, à savoir :

- Lampadaire N° 26, Etang de Porleux , Cours Barrault
- Lampadaire N° 58, Rte de la roche André
- Lampadaire N° 82, Maison rouge
- Lampadaire N° 40, rte du champ terrien
- Lampadaire N° 80, rte des Porrots
- Lampadaire N° 74, rte de la rive du bois.

Après délibération, le Conseil municipal valide à la majorité (8 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention) l'installation d'un lampadaire au lieu-dit « les Porrots en raison de l'absence d'éclairage public du regroupement de maisons et le devis du SYDESL d'un montant de 512 €.

Une demande d'installation d'un lampadaire route des porrots est parvenue en mairie. Le conseil municipal ne donne pas une suite favorable à cette demande. Le caractère sécuritaire évoqué ne peut être retenu comme motif d'installation d'un éclairage public.

6) Vente de 2 portes de grange et d'une table

Les portes de l'ancienne grange (3.30 m / 3.30m) sont proposées à la vente au prix de 500€

La table de ferme (3.20m / 1.10m) est proposée à la vente au prix de 50€

Adoption à l'unanimité

7) Matériel informatique mairie

Actuellement, la mairie dispose de 3 postes informatiques dont 1 est totalement hors service ; 1 est opérationnel ; 1 manque de mémoire vive. Le plus récent date de 2011.

Suite à la possibilité d'une subvention auprès de la région Bourgogne Franche-Comté, le Maire propose de faire l'acquisition d'un nouvel équipement informatique, un ordinateur portable équipé d'une caméra et d'une suite bureautique afin de moderniser l'équipement numérique de la commune ; les postes fixes sans matériel de visio ne sont pas pris en charge par la subvention.

La dépense s'élève à 1067€ TTC pour une subvention à hauteur de 1 000€.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition financière de WALPI pour un montant total de 1067€ TTC et autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de la région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du plan de relance 2020 « Transformation Numérique »

8) Bulletin municipal 2021 : prix des encarts publicitaires

Les tarifs proposés sont les suivants : 50€ pour un encart simple ; 100€ pour un bandeau

Adopté à l'unanimité

9) Retour des commissions

- La commission bois s'est réunie avec l'ONF pour la visite des parcelles forestières.

Un point d'étape a été réalisé afin d'assurer la bonne gestion et le suivi des différentes étapes (reboisement / coupe).

- La commission matériel devra se réunir pour envisager le remplacement du tracteur : recenser le besoin et présenter différents devis ; projet à étudier pour 2022.
- La commission Événementiel s'est réunie avec les associations participantes à la fête patronale pour finaliser les derniers points d'organisation. Monsieur Michel Corniaud, habitant de la commune propose le prêt de barnums pour la manifestation.

10) Questions diverses

Les élus demandent l'installation d'un défibrillateur dans le Bourg. Le chiffrage est en cours.

L'adressage des noms de rue et des numéros reste à finaliser. Le recensement des manques sera effectué à compter du 15 septembre en même temps que les relevés des compteurs d'eau.

Commande groupée de fuel : les élus proposent un service de centralisation des commandes de fuel à traiter par le secrétariat avec une date butoir au 12 septembre afin de négocier un tarif avantageux.

Le Maire rappelle les dates des prochaines élections présidentielles à savoir le 10/04/2022 pour le premier tour et le 24/04/2022 pour le second tour.

La séance est levée à 22h00.

La Secrétaire de séance,
Madame ~~Géraldine~~ DUCREUX.



Monsieur le Maire,
Patrick LAUFERON

